

République Française

Département de l'Hérault



web

QR. Code

Commune de Rosis

Séance du 3 février 2014 à 20 h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Germain FARENQ -
M. Moïse ROQUE – Mlle Nathalie MENDES – Mme Arlette ARAGON.

Membre (s) absent(s) excusé(s) : Mme Sandrine LECLERCQ – (à Jacques MENDES) – M. Gérard LUNA
Pouvoir (à M. René MAGNALDI) - M. Éric NAUTRE Pouvoir (à M. Daniel BOURDON).

Secrétaire de séance : Mlle Nathalie MENDES.

Ordre du jour

1. *Approbation du PV de séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2013.*
2. *Refuge Marcel Cèbe de Douch – Projet d'installation d'un chauffage bois et d'isolation.*
3. *Andabre–travaux de maîtrise d'énergie toiture d'un bâtiment communal.*
4. *Délibération de Soutien au projet d'installation d'une miellerie et d'une habitation au logis neuf.*
5. *Participation aux frais de fonctionnement à l'école primaire de St Gervais.*
6. *Culture et Tradition - Organisation d'une soirée théâtrale à Andabre en juillet 2014.*
7. *Pont vieux d'Andabre – Début des travaux.*
8. *Andabre – Restauration de la toiture de la maison Selfa – Demande de Subvention H.E.*
9. *ZERO PHYTO – Projet d'achat d'un désherbeur thermique écologique.*
10. *Eclairage public – remplacement de lampadaires à Andabre*
11. *Organisation de la randonnée communale*
12. *SDIS 34 Armée de Terre – Projet d'écobuages dirigés*
13. *Organisation des élections municipales*



web

Flashez ce code et accédez directement au site internet de la commune de ROSIS

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

<u>Fréquentation du site - Mois de Janvier 2014</u>	= <u>4 322 Visites</u>
<u>Fréquentation du site - de l'année 2013</u>	= <u>59 888 Visites</u>
<u>Fréquentation de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch du 1^{er} Mai au 10 octobre 2013</u>	= <u>3 742 Visites</u>
<u>Fréquentation des gîtes communaux pour l'année 2013 =</u>	<u>2 400 nuitées</u>

Ce Conseil Municipal est le dernier de cette mandature.

Je voudrais ce soir remercier tous les conseillers municipaux qui, pendant 19 ans à mes côtés, ont géré la commune de Rosis au cours de ces «3 derniers mandats».

Ils y ont mis tout leur cœur, toute leur compétence, tout leur dynamisme et toute leur volonté pour faire avancer nos projets.

Pendant 19 ans, nous avons fait du bon travail, nous n'avons pas à rougir de notre bilan. Loin de là.

Lors des prochaines élections municipales, j'aurai l'honneur de conduire pour la dernière fois une équipe composée de quatre nouveaux membres, prête à relever de nouveaux défis et qui s'attachera, avec force et détermination, à servir et à travailler pour le bien de tous.

Recevez toute ma reconnaissante gratitude et mes plus vifs remerciements.

Jacques Mendes.

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2014

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 7 janvier.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : *A l'unanimité des membres présents le conseil adopte le Compte rendu du conseil municipal du 7 janvier 2014.*

Vote du Conseil : **Pour** 10 **contre** : / **abstention** : /

2 - REFUGE MARCEL CEBE DE DOUCH - PROJET D'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE BOIS

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil devant l'attrait que suscite nos hébergements communaux et des ressources qu'ils génèrent, d'avoir une attention particulière et de veiller à améliorer à la fois leur confort et la maîtrise d'énergie de cet équipement par une isolation et l'installation d'une chaufferie bois adaptée.

Il indique qu'en lien avec le « Greta de Bédarieux », et compte tenu des bonnes relations que nous entretenons avec cet organisme, il nous a été récemment proposé dans le cadre d'un projet pédagogique avec les élèves de réaliser les travaux d'installation d'un nouvel équipement qui chaufferait à la fois la salle à manger, le dortoir et la salle de bains.

Il précise que l'étude thermique et l'installation de ce type d'équipement seront réalisées par le formateur et ses élèves, à titre gracieux. La fourniture du matériel d'installation de cet équipement ainsi que celui d'isolation sont à la charge de la commune.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec cet organisme, de faire réaliser les devis de fourniture du matériel de chauffage et d'isolation et de solliciter le soutien d'Hérault Energie qui finance ce type de projet à hauteur de 70% du montant hors taxe de la dépense.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et de l'autoriser et d'en délibérer.

Vote du Conseil : *Le conseil unanime émet un avis favorable au projet d'isolation de cet équipement ainsi que du projet d'installation d'une chaudière bois et autorise le Maire à solliciter les devis nécessaires à la constitution des dossiers de subventions afin d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation du projet.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

3 - DEPARTEMENT DE L'HERAULT - NOUVEAU REDECOUPEGE DES CANTONS

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil de la décision du ministère de l'intérieur, réforme oblige, du projet de redécoupage des nouveaux cantons.

Il indique qu'en ce qui concerne notre commune il est envisagé de nous intégrer dans le nouveau canton dont le siège sera Capestang et qui s'appellera "le Canton de Capestang". Il regroupera une partie du canton de Saint Gervais avec les communes de Castanet et Rosis et les cantons de la Salvetat, d'Olargues, de St Pons, d'Olonzac, St Chinian et de Capestang avec comme chef-lieu de canton Capestang.

Il précise que les autres communes du canton de Saint Gervais et les cantons de Bédarieux, Lunas et Clermont l'Hérault constitueront un nouveau canton dont le siège sera à Clermont l'Hérault et s'appellera « le canton de Clermont l'Hérault ».

Il faut savoir que de nouveaux bouleversements sont programmés et qu'à terme, la région Languedoc Roussillon constituerait une nouvelle Région, avec Midi Pyrénées.

Vote du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

4 – URBANISME - CU – SOUTIEN A DEUX PROJETS DE CONSTRUCTION

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil de bien vouloir réexaminer Les demandes de CU de **Monsieur Flambard** et de **Madame Chastang**, qui envisagent sur des terrains leur appartenant de construire pour le premier une miellerie annexée à une habitation principale qu'il envisage de construire au lieudit Le logis neuf, pour la seconde demande ,qui concerne une résidence secondaire à la Combe d'Andabre.

Il indique que ces deux CU ont reçu un avis défavorable des services de la DDTM.

Il propose donc d'alerter les services de l'État de la nécessité de favoriser l'implantation de nouveaux résidents sur notre commune et de la nécessité de lutter contre la désertification de nos campagne afin d'endiguer la déprise rurale qui affecte notre commune et de ne pas entraver l'installation d'agriculteur sur un territoire de plus de 5 300ha.

Il précise en outre que malgré l'implication de la commune depuis quelques années pour engager la commune pour l'avenir, malgré nos efforts pour favoriser un développement écotouristique durable et d'aménagement du territoire, nous nous heurtons, après une déprise rurale marquée, à une régression démographique qui menace le développement de notre commune, pour laquelle nous nous battons, afin de maintenir notre regroupement scolaire, nos services publics, notre Gendarmerie, nos commerces et notre artisanat.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer afin d'informer les services de la DDTM sur la situation de notre commune.

Vote du Conseil : *Le Conseil unanime approuve l'intervention du Maire et émet un avis favorable aux deux dossiers évoqués et l'autorise à intervenir favorablement auprès des services de la DDTM34 de Béziers.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

5-FRAIS DE SCOLARITE - POUR LES ELEVES DE NOTRE COMMUNE ACCUEILLIS A L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le MAIRE indique aux membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Maire de St Gervais qui fait part de la décision de son Conseil Municipal en date du 23 décembre 2013, de facturer à compter de l'année scolaire 2013 /2014 les frais de scolarité aux communes dont des enfants sont accueillis à l'école de St Gervais.

Il précise que les frais de scolarité qui vont nous être demandé pour l'année scolaire 2013/2014 ont été fixés à hauteur de **1 312.93€** par enfant, ce qui, au regard de la dizaine d'enfants scolarisés va représenter une somme non négligeable (environ **17 000€**)

Il précise également, que nous finançons actuellement forfaitairement le tiers des frais de fonctionnement du regroupement scolaire «Pabo - Plaisance» avec les communes de Castanet le haut et saint Geniès de Varsenal à hauteur de **17 000€** par année scolaire.

Il précise que ce type de frais de fonctionnement cumulé sur les deux écoles près de **35 000€**, est de nature à mettre à mal les finances communales qui sont fort modestes. L'an 2014 nécessitera une gestion serrée de notre budget au regard des contraintes financières qui s'annoncent, tant au niveau de l'Etat que des autres collectivités.

Il indique en conséquence qu'il y a lieu d'informer les maires du regroupement scolaire Pabo-Plaisance, qu'à partir de l'année scolaire 2013 /2014 nous ne pourrons plus participer aux frais de fonctionnement du regroupement scolaire de façon forfaitaire comme nous le faisons actuellement, mais au prorata du nombre d'élèves de notre commune accueillis dans le regroupement scolaire.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ses propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil : *Le Conseil unanime estime effectivement, que compte tenu de la nouvelle dépense liée à la participation des élèves de notre commune à l'école primaire de St Gervais (13 élèves) qu'il y a lieu de modifier notre participation forfaitaire au regroupement scolaire Pabo Plaisance et de participer désormais ,au prorata du nombre d'élèves accueillis dans les écoles du regroupement.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

6 - CULTURE ET TRADITION – PROJET DE MANIFESTATION THEATRALE A ANDABRE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que « L'association Culture et Tradition » qui les années précédentes était porteuse du projet de festival « Estives d'OC » en cohérence avec la politique territoriale menée localement et en accord avec la Communauté de Communes, n'assurera plus désormais les prestations théâtrales qu'elle assurait gratuitement au profit des communes de la communauté.

Il propose aux membres du Conseil de poursuivre cette manifestation culturelle en organisant cette année une soirée théâtrale avec la réputée Compagnie de la source de Saint Pons, qui propose une nouvelle pièce « Le café des artistes n° 3 » tout aussi désopilante que les autres pièces à succès produites les années précédentes.

Il propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire pour organiser cette prestation qui devrait avoir lieu le premier week end de juillet 2014 .Le coût de cette prestation est fixé à 500 € à charge pour la commune d'assurer le dîner avant spectacle.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à organiser cet évènement.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

7 - PONT VIEUX D'ANDABRE – DEBUT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA 1ère TRANCHE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que, lors de la réunion de chantier qui s'est déroulée en présence de l'architecte et des responsables des entreprises retenues, il ressort que les travaux débiteront par la mise en place d'un échafaudage des deux côtés de l'édifice, dès le 15 février.

Il indique également qu'un plan d'installation et de signalisation du chantier sera mis en place par l'entreprise AGTP. Par ailleurs, un panneau informant la participation financière des institutions qui ont soutenu ce projet de restauration (Etat, Région LR, Conseil Général 34, Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, et la Réserve parlementaire d'un sénateur) sera installé en bordure de la RD 922 en aval du Pont Vieux proche de l'habitation Fauvet.

Vote du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

8 - ANDABRE – TRAVAUX DE RESTAURATION et D'ISOLATION DE LA TOITURE DE LA MAISON SELFA

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que suite à l'appel à candidatures auprès d'entreprises sollicitées pour réaliser les travaux de restauration de la toiture de la Maison Selfa à la Combe d'Andabre, c'est l'entreprise Barthez qui a été retenue pour un montant de devis de travaux de 18.000€ TTC.

Il indique que ces travaux concernent l'installation d'une nouvelle toiture avec une isolation thermique de nature à réduire significativement les consommations de chauffage en limitant les déperditions par la toiture débiteront courant mai 2014.

Il précise que ce type d'isolation thermique de la toiture et des combles permet de réduire significativement les consommations de chauffage en limitant les déperditions par la toiture. Il indique que ce type d'isolation de la toiture bénéficie d'une aide financière d'Hérault Energie à hauteur de 70% du montant de l'isolation main d'œuvre comprise.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à constituer un dossier de demande subvention auprès de cet organisme et d'en délibérer.

Vote du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux.*

Avis du conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

9 - ZERO PHYTO DANS LA COMMUNE - ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE ECOLOGIQUE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil qu'une proposition de loi écologiste visant à instaurer le « zéro phyto » dans les collectivités locales vient d'être définitivement adoptée. Cette loi a pour objectif de réduire drastiquement la quantité de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés dans le pays.

Il précise qu'à partir de l'horizon 2020, les collectivités ne pourront plus utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, des talus, des espaces verts, promenades, forêts, etc. L'interdiction ne s'applique qu'aux « personnes publiques ». Elle ne s'appliquera donc pas dès 2020 aux jardins détenus par des particuliers.

Il propose donc, à l'instar d'autres collectivités de cesser d'utiliser les pesticides et de former les agents à de nouvelles techniques, comme le désherbage thermique par exemple.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à acquérir un **désherbeur thermique écologique avec rampe** pour un montant de **200 € TTC**.

Vote du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

10 - ECLAIRAGE PUBLIC - INSTALLATION DE NOUVEAUX LAMPADAIRES DANS TOUT LE VILLAGE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie qu'elle met en place avec notre Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, viennent d'être installés à **Andabre** de nouveaux lampadaires en remplacement des lampadaires de type « néon » gros consommateurs d'énergie.

Il indique qu'il y aura lieu, lors du prochain exercice budgétaire communautaire, d'intervenir auprès de la commission d'électrification rurale pour programmer le remplacement des autres points lumineux dans les hameaux et écarts de notre commune.

Il rappelle que la facture de l'éclairage public de notre commune comme celle des autres communes de la communauté sont financées par le budget communautaire.

Vote du Conseil : *Le Conseil unanime approuve cette opération et souhaite qu'elle se poursuive sur le reste de la commune non encore équipée.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

11 - ORGANISATION DE LA 11^{ème} RANDONNEE COMMUNALE DE ROSIS

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, comme tous les ans, de préparer l'organisation de la randonnée communale qui aura lieu **le 21 septembre 2014**.

Il demande au 1^{er} adjoint de bien vouloir préparer l'itinéraire qui sera proposé et devra être accessible à tous.

Il indique que la base de départ sera installée, comme à l'accoutumé, au refuge Marcel Cèbe de Douch. Nous examinerons ensemble les modalités d'organisation de cette journée.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur l'organisation de cette manifestation sportive.

Vote du Conseil : *Le Conseil adopte ce projet de randonnée.*

Avis du Conseil : Pour 10 contre : / abstention : /

12 - SDIS 34 ET ARMEE DE TERRE - PROJET D'ECOBUAGE DIRIGES SUR LE MASSIF DU CAROUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le SDIS 34 (Sapeurs-Pompiers) en collaboration avec une équipe de 12 militaires de la Sécurité Civile de Brignoles, qui aux côtés des sapeurs-pompiers du secteur, vont effectuer des brûlages dirigés sur le Caroux.

Il indique que ces opérations s'effectueront en conditions atmosphériques favorables. Les soldats et les pompiers seront hébergés dans le gîte communal à titre gratuit pendant la durée de l'opération.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du Conseil : *Le Conseil bien que favorable à ce type d'intervention demande au Maire de bien vouloir se renseigner sur les parcelles qui vont être traitées, en sachant que les brûlages dirigés sur des parcelles à bruyère sont par la suite des parcelles envahies par la fougère, ce qui nuit fortement à l'esthétique paysagère du site.*

Avis du Conseil : Pour 10

contre : /

abstention : /

ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 ET 30 MARS 2014

En raison des nouvelles dispositions de la réforme des collectivités territoriales qui a supprimé les sections électorales de notre commune, les candidats aux élections municipales devront désormais faire acte de candidature et seront soumis au vote de tous les administrés.

Le Maire précise que, pour ces élections municipales, **le bureau de vote de Douch est maintenu**. Il sera installé dans la salle du refuge Marcel Cèbe.

Le 1er Adjoint est désigné comme Pdt du bureau de vote. L'avant-veille des élections, il récupérera l'urne et les bulletins de vote des éventuelles listes qui seront déposées en mairie ainsi que tous les documents électoraux. Il assurera la préparation de la salle et veillera à la mise en place d'un isoloir.

Il **organisera, assisté** des conseillers de l'ancienne section en qualité d'assesseurs, l'ouverture et une permanence constante du bureau de vote.

L'**organisation du bureau de vote d'Andabre** sera sous la responsabilité du Maire, des conseillers sortants et des nouveaux candidats, pour assurer une permanence constante du bureau de vote.

Pour info et avis des membres du Conseil: *le conseil prend acte de l'information.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

